



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

## Journal des débats

de la Commission permanente  
des finances publiques

Le mercredi 2 novembre 2016 — Vol. 44 N° 132

Élection à la vice-présidence

Président de l'Assemblée nationale :  
M. Jacques Chagnon

---

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec  
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles  
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85  
Québec (Québec)  
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754  
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:  
**[www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca)**

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 0823-0102

**Commission permanente des finances publiques**

**Le mercredi 2 novembre 2016 — Vol. 44 N° 132**

**Table des matières**

Élection du vice-président, M. Nicolas Marceau

1

**Intervenants**

M. Raymond Bernier, président

Mme Mireille Jean

M. André Spénard

**Note de l'éditeur :** La commission a aussi siégé en après-midi pour l'étude détaillée du projet de loi n° 87, Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles dans les organismes publics. Le compte rendu en est publié dans un fascicule distinct.



Le mercredi 2 novembre 2016 — Vol. 44 N° 132

**Élection à la vice-présidence**

*(Douze heures cinquante-deux minutes)*

**Le Président (M. Bernier) :** Ayant constaté le quorum, je déclare la séance de la Commission des finances publiques ouverte.

La commission est réunie afin de procéder à l'élection à la vice-présidence provenant de l'opposition officielle. Selon l'article 135 du règlement, les vice-présidents de chaque commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

**Élection du vice-président, M. Nicolas Marceau**

Je suis donc prêt à recevoir vos propositions. Mme la députée de Chicoutimi, je crois que la parole est à vous.

**Mme Jean :** Oui, absolument. Donc, je propose que le député de Rousseau soit élu vice-président de la Commission des finances publiques.

**Le Président (M. Bernier) :** Ah! bonne proposition, très bonne proposition. Ça fait plusieurs années que je me posais la question : À quel moment deviendra-t-il vice-président de la Commission des finances publiques?

**Mme Jean :** Heureuse de vous donner la réponse aujourd'hui.

**Le Président (M. Bernier) :** Ça semble être aujourd'hui. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

**Des voix :** Adopté.

**Le Président (M. Bernier) :** Adopté. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

**Des voix :** Adopté.

**Le Président (M. Bernier) :** Adopté. Est-ce que, de la part du deuxième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

**M. Spénard :** Avec plaisir, M. le Président.

**Le Président (M. Bernier) :** Adopté. Je déclare donc le député de Rousseau élu vice-président de la Commission des finances publiques. Félicitations! Bravo!

Je lève la séance. Et la commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux jusqu'à 15 heures, où elle poursuivra un autre mandat. Je suspends.

*(Fin de la séance à 12 h 54)*